



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 30 Novembre 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize et le trente novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER, Liliane MOUGIN

Etaient absents excusés avec procuration :

Pascal GIUGLEUR donne procuration à Yolande PUGLISI
 Isabelle BAINÉE donne procuration à Jean-Louis LAFON
 Terry ADGE donne procuration à Danielle BOURDEAUX
 Stanislas THIRY donne procuration à Jacques ADGE

Absents excusés : Delphine REXOVICE

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sonia REBOUL

Est-ce qu'il y a des observations sur le Procès-Verbal précédent ? qui est Pour ? bien merci à l'unanimité.

Je vais vous demander de rajouter une délibération qui n'a pas été jointe au conseil, est ce que tout le monde l'a eu ? est ce qu'il y a des personnes contre le fait que l'on rajoute cette délibération ? Elle était prévue mais on ne l'avait pas donc il faut bien la rajouter. Personne n'est contre ? pas d'abstention ?

L'ordre du jour :

- 1°) INTERCOMMUNALITE – Fusion CABT CCNBT – Election des élus délégués au nouvel EPCI
- 2°) INTERCOMMUNALITE – Renouvellement de la convention de mutualisation du service urbanisme
- 3°) FONCIER – Différents terrains – acquisition
- 4°) FINANCES – Comptable public – Indemnité de conseil
- 5°) FINANCES – Budget Principal 2016 – provision pour charge
- 6°) FINANCES – Budget Principal 2016 – Admission en non-valeur
- 7°) FINANCES – Budget Principal 2016 – D.M. n° 2
- 8°) FINANCES – Budget 2017 – Ouverture de crédits d'investissement dans la limite de 25%

- 9°) RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois permanents – Modification
- 10°) RESSOURCES HUMAINES – Rémunération des agents recenseurs
- 11°) AFFAIRES SCOLAIRES – RASED – Acquisition de matériel
- 12°) ASSOCIATIONS – Subventions 2016 – vote de subventions exceptionnelles

RAPPORT N°1 : INTERCOMMUNALITE – Fusion CABT CCNBT – Election des élus délégués au nouvel EPCI

Monsieur le Maire, rapporteur : Election des deux candidats pour représenter Poussan à la nouvelle EPCI, donc la communauté d'agglomération du nord du bassin de Thau. Sur le principe, c'est par liste normalement. Apparemment il n'y a qu'une seule liste qui a été déposée. C'est la liste « Ensemble pour un avenir maîtrisé » avec les deux personnes qui étaient les mêmes et dans le même ordre que ce que c'était sur la délibération initiale donc Jacques ADGE et Yolande PUGLISI. Il n'y a pas d'autre liste puisque rien n'a été déposé.

Liliane MOUGIN : si vous permettez Monsieur le Maire, je ne présente pas de listes, ce serait ridicule, je vous simplement dire que je ne participerai pas à ce vote, pour la simple raison que je suis opposé ainsi que ma famille politique au nouveau découpage territorial qui nous est imposé, et qui va transformer le citoyen en simples administrés, éloignés des décisions prises sans concertation par des technocrates. Avec ce système, vous le voyez bien, les petites communes n'existent plus puisqu'elles n'ont même pas de représentants, elles ne sont plus représentées donc. On veut transformer peu à peu nos territoires avec ces conglomerats que sont les agglomérations et les métropoles en L'angler à l'Allemande. Les allemands ont des L'anglers ce n'est pas pour cela que nous devons en avoir, même faisant partie de l'Europe. Donc vous m'excuserez je ne participerai pas à ce vote.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas à vous excuser c'est votre choix et c'est votre droit. Il n'y a pas de souci. On va le faire à bulletins secrets.

Jacques LLORCA : pour nous ce découpage nouveau qui découle de la loi NOTRe effectivement à pour conséquence mathématique la disparition des représentants des minorités à l'intérieur d'une commune et ce qui existait pour l'heure au niveau de la CCNBT par exemple, ne peut pas être prorogé même à la proportionnelle la plus fine, dans la nouvelle agglomération. On le regratte et effectivement cela rejoint les propos qui viennent d'être dits, cela veut dire que les minorités électives qui ne sont donc pas objectivement représentées, et que ça pose quand même un problème de la nécessité d'avoir sans doute, premièrement un débat préalable quand les élus représentants la commune iront dans cette nouvelle agglo, pour savoir comment ils sont « équipés » et porteurs de la parole globale, si ce n'est unanime mais la parole globale de la population à travers les minorités qui ne sont pas représentées. Cela veut dire qu'à l'avenir il serait important qu'on ait régulièrement un débat qui instruit sur ce que va être la position de la commune.

Et deuxièmement, au retour des votes qui auront lieu dans cette agglo qu'on ait aussi une suite, en quelque sorte, régulièrement pour savoir de quoi il a été débattu, qu'elles décisions ont été prises pour qu'indirectement ou directement d'ailleurs, la population soit informée des modalités, des décisions, autrement dit de la politique communale à travers la politique de l'Agglo. Effectivement on peut craindre que les communes soient progressivement écrasées, d'abord par les communes plus grandes, c'est le risque de la notion de Métropole, à l'échelle plus petite d'un bassin, autrement dit le rapport de Montpellier par exemple à toutes les autres communes, on sait que cette Métropole est écrasante et on peut redouter que les communes de Sète et de Frontignan à elles deux, fassent, si j'ose dire la pluie et le beau temps dans l'ensemble de l'Agglo. Ça c'est quand même un déni de démocratie et un risque, puisqu'en plus je vais évoquer un duel, ça peut avoir par moment sur le plan budgétaire en particulier des moments un peu croustillants.

Et enfin c'est une question qui en est une, pourrait-on savoir au fond, quelle va être, parce que là ce n'est pas secret, ce n'est pas le vote du citoyen, quel va être le vote des représentants de la commune par rapport au premier problème qui nous explose, autrement dit l'élection du Président, du Vice-Président de la future communauté, puisque nous savons tout entre nous, j'ironise en disant cela, comment nous apprécions la gouvernance de la CCNBT qui est pronostiqué comme étant le vice-président de la future Agglo si le Maire de Frontignan est élu président. Alors cela nous inquiète. La question elle est posée de principe.

Monsieur le Maire : je vais vous répondre parce qu'il y a de quoi répondre pour l'instant à tout. Je vous rappelle quand même la Loi NOTRe et il y avait une particularité en terme de représentation au niveau des communes ou on pouvait intervenir sur le nombre de délégués communautaires par communes. Je sais que Frontignan a délibéré dans ce sens, sauf que c'était idiot de délibérer sans que la ville centre ait délibéré puisque ce sont eux qui ont le pouvoir d'accorder ou non.

Dans la mesure où la ville centre ne voulait pas qu'on siège, je crois qu'on était une quinzaine ou une vingtaine de plus, les dés étaient pipés dès le départ et on savait pertinemment que la ville centre Sète ne souhaitait pas l'élargir à 62 personnes.

Ça c'est la première réponse après derrière chez nous ça extrapole aussi, chez nous les petites communes étaient surreprésentées en définitive. Alors que sur Thau Agglo vous avez la configuration actuelle à une voix en moins pour Sète et une voix en moins pour Frontignan qui était la même que ce qu'elle sera sur la future. Ils gardent le même principe sauf que nous perdons beaucoup en terme de représentativité. Et sur la seconde question, le souhait de beaucoup de personnes c'est qu'il n'y ait qu'un candidat à la présidence, là ça bouge beaucoup trop, c'est un petit poker menteur, je suis clair, on tire un peu les ficelles et on compte les points, tout le monde est majoritaire mais à un moment il y en a un qui sera cocu, passez-moi l'expression, et puis s'ils y vont à deux il y aura une majorité et une opposition.

Ce qui est regrettable, je l'ai encore dit en réunion hier et je le redis aujourd'hui, il serait souhaitable qu'il n'y ait qu'un candidat et un consensus sur la gouvernance, comme c'est le cas actuellement et peu importe si ça change de président. Mais qu'il n'y ait qu'un candidat. Pour l'instant rien n'est décidé, et tout est en transaction.

Danièle NESPOULOUS : après ce que viens de dire Jacques et je rejoins son argumentation, il parle d'information auprès de la population. Moi je vais plutôt parler d'information auprès des élus que nous sommes, comment est-ce que cela va se passer ?

Parce que la population elle, je ne suis pas persuadé qu'elle était vraiment au courant de ce qui se passait au sein de la CCNBT mais bon c'était plus proche. Tandis que maintenant il me semble que ça s'éloigne un peu, encore plus de la population donc si les élus, en dehors des 2 qui vont représenter notre commune font part de ce qui se passe d'abord nous disent de quoi il va être question et ensuite nous fassent part de ce qui a été décidé, sous forme d'un compte rendu ou pas, je ne sais pas, mais que nous soyons associés à la réflexion et ensuite que nous informés de ce qui a été décidé.

Je pense que sinon, déjà que les élus se sentent coupés de ce qui va se décider au sein de cette nouvelle communauté la population ne risque pas elle, d'être correctement informée. Voilà c'est ce que je voulais dire, je ne sais pas si c'est clair.

Monsieur le Maire : sur le principe si vous voulez, il n'y a qu'une information, les comptes rendus de réunion vous les avez. On les aura systématiquement je veux dire. C'est à nous de faire suivre d'une part les conseils communautaires quand on reçoit l'ordre du jour, de vous le faire suivre tout simplement et éventuellement on verra si on peut le faire, faire une réunion avant pour en discuter et voir notre position et après vous aurez le compte rendu de la réunion que l'on fera suivre aussi ; c'est vrai qu'il faut que les gens aient cette information, il n'y a rien à cacher.

Après mis à part si quelque chose est mis en place, nous vous communiquerons dès que nous recevrons les notes de synthèse et puis voir au niveau des vice présidences qu'elles seront les vices présidences qui seront attribuées et ce qu'auront chaque Maire. C'est à priori prévu que les Maires aient des Vices Présidences. Actuellement ce sont beaucoup les techniciens qui travaillent pour être clair et les bureaux d'études comme nous l'avons évoqué la dernière fois.

Pierre CAZENOVE : A la réunion avec Mr DALBIGOT on n'a pas abordé un petit problème, une question qu'on a peut-être oubliée de poser mais on avait pas l'info, un article est paru dans Midi-Libre il y a 2 ou 3 jours, faisant état de la fusion et on donnait comme chiffre le montant de la dette par habitant. Alors il faudrait voir si on est d'accord sur les chiffres, 1 000 euros pour la CCNBT, 47 euros pour la CABT. Cela paraît d'une disproportion énorme, est-ce que vous confirmez ces chiffres.

Monsieur le Maire : je ne sais pas, il me faut poser la question, je ne sais pas du tout

Pierre CAZENOVE : c'est énorme ;

Monsieur le Maire : oui, c'est énorme mais il y a peut-être un bug des journalistes, il y a certainement une explication

Pierre CAZENOVE : un zéro de trop peut-être.

Monsieur le Maire : Non mais attendez le problème c'est que Thau Agglo n'a rien investi depuis 15 ans, alors que la CCNBT au niveau des emprunts, même si on est bien, tout ce qui a fait sur la CCNBT que ce soit l'usine de recyclage et tout le reste, il y a des emprunts et surtout il faut regarder leur durée, combien de temps ils vont courir, apparemment on a pas mal remboursé, financièrement on est pas si mal que cela, on a pas un gros budget non plus, on est pas si mal que ça.

Nous on a eu des investissements qu'ils n'ont pas, et eux par exemple ne serait-ce que les locaux dans lesquels nous avons investi, eux les ont en location. Et en gros investissement ils n'ont pas effectué grand-chose. Cela doit être le différentiel mais on demandera confirmation, si c'est juste ou non.

Jacques LLORCA : sans rentrer dans le débat, il y a les locaux, il y a tous les casiers qui traitent les ordures et probablement en partie au moins la CABT aura besoin, il y a aussi l'assainissement. Par contre il y a un problème dont il faudra bien reparler, ce sont les ZAE qui sont des investissements hélas à fond quasiment perdus pour l'instant au niveau de la CCNBT.

Monsieur le Maire : là aussi et il faut l'intégrer parce que les 5.5 millions que l'on a emprunté il n'y a pas si longtemps que cela, font partie de ces 1 000 euros par habitant.

Jacques LLORCA : fatalement cela augmente très vite

Monsieur le Maire : aussi le fait que l'on ait beaucoup moins d'habitants et de gros investissement cela monte vite le montant de la dette par habitant.

Jacques LLORCA : oui mais ç veut dire sans doute qu'il y a une erreur stratégique sur les ZAE notamment.

Monsieur le Maire : on ne va pas en parler maintenant puisque c'est un sujet qui fâche et je crois qu'on a fait le tour des choses en disant que l'on est pas bon et qu'on veut faire et qu'on ne sait pas faire. Ça résumera. Je vous donne la composition du bureau de vote, le Président, votre serviteur, l'assesseur n° 1, Monsieur MAURRAS, l'assesseur n° 2 Paula SERRANO, et secrétaire : Monsieur Michel BERNABEU. Nous allons voter si vous le permettez à tour de rôle, je vais commencer.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire, une petite précision, nous ne participerons pas au vote non plus.

Monsieur le Maire : il n'y a pas de soucis on va voter quand même.

(Déroulement du vote)

Monsieur le Maire : pendant qu'on vote pour votre information, 3 communes n'auraient pas dû être normalement représentées, balaruc-le-Vieux, Loupian et Bouzigues normalement n'ont pas de représentants, c'est zéro représentants, eux par contre ont droit à un suppléant. On ne peut pas mettre zéro mais ils ont droit à un suppléant. C'est un peu tordu mais c'est comme cela. La liste ADGE-PUGLISI est élue à l'unanimité des votants.

RAPPORT N° 2 – INTERCOMMUNALITE – Renouvellement de la convention de mutualisation du service urbanisme

Monsieur le Maire : sur le principe, la CCNBT nous a demandé de voter. Vous savez que nous avons du personnel transféré concernant le service de l'urbanisme. Chaque commune, Loupian, Bouzigues, Montbazin et Villeveyrac ont un demi-poste et les communes de Mèze et de Poussan ont un poste complet. Ce personnel est mis à disposition et on conventionne pour mutualiser un certain nombre de services. On vous demande de

renouveler cette convention, on va voir si nos collègues vont l'accepter, mais bon autant qu'on ait délibéré avant. Un poste à temps complet qu'on renouvelle pour deux ans, nous ça passera puisque toutes les communes vont voter dans ce sens, on verra sur la fusion ce que cela donnera. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous allons voter, qui est pour ? adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 – FONCIER – Différents terrains – Acquisition

Monsieur le Maire : le propriétaire de la parcelle BH 71 est d'accord pour une session gracieuse d'une partie de terrains sis chemin du moulin à vent, pour 12 m2. La division BH 514 et BH 515 permettant d'aménager l'alignement de cette voie, la commune prend à sa charge les frais de notaire, de géomètre, pour la réfection du mur. C'est ESPERON pour ceux qui connaissent. Il faut profiter de cette vente pour l'aligner. Et le second, le propriétaire des parcelles AB 96, 97, 114 et 116 est d'accord pour une session de ces terrains sis quartier Pisses Gayes en zone NC du POS, l'estimation de France Domaine donne l'estimation suivante, AB 96 2 086 €, AB 97 7 067€, AB 114 8 8 883€ et AB 116 2 079 €. Il vous est proposé la cession gracieuse des parcelles BH 514 et 515 et l'acquisition amiable des terrains pour la somme globale de 20 115 euros net vendeur. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la collectivité. Est-ce qu'il y a des questions ?

Pierre CAZENOVE : oui, moi je me félicite des alignements, ce n'est pas Serge CUCULIERE qui me contredira puisqu'en commission d'urbanisme j'en parle souvent, donc très bien. Pour les parcelles suivantes, c'est un petit étonnement mais pour quelles raisons on achète ces terrains ? est-ce que vous pourriez nous donner des précisions supplémentaires ?

Monsieur le Maire : d'une part parce qu'ils sont en vente, comme il n'habite pas sur le secteur mais c'est quelqu'un de Poussan dont la grand-mère vit encore et qui habitait la rue pasteur. Je pense que pour payer la maison de retraite il vend petit à petit ses biens, il a déjà vendu la maison. Ça se vend à l'amiable, il n'est pas inintéressant chaque fois qu'on le pourra, on l'a évoqué d'acheter les terres avant que ça parle sur une DIA et qu'on ne puisse pas préempter. Donc sachant que ces terres peuvent être louées assez rapidement, on en reparlera, le berger va s'installer et ils sont prêts à louer des terres pour planter de la luzerne. Cela permettrait que ces terrains ne partent pas là ou partent certains autres en terme d'attribution et puis surtout que les gens les recultivent un peu, ce qui est dans l'air du temps.

Pierre CAZENOVE : oui cela nous convient très bien, on peut lutter contre la cabanisation en procédant de la sorte, c'est vrai que ça fixe aussi des prix d'achat 1.82€ le M2, c'est tout à fait dans l'ordre des choses et cela nous convient tout à fait.

Monsieur le Maire : nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 – FINANCES – Comptable public – Indemnité de conseil

Ghislain NATTA, rapporteur : c'est l'octroi d'une indemnité au comptable public qui assure les comptes de la commune.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Il est proposé au conseil :

- d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum, qui correspond pour l'année 2016 à une indemnité de 961.85 € comme l'atteste l'état liquidatif annexé à la présente délibération
- que cette indemnité soit attribuée à Monsieur Bernard TORRES, Comptable public, receveur à compter du 1^{er} janvier 2016

Cette dépense se fera à l'article 6225 dont les crédits sont déjà inscrits au BP 2016.

Monsieur le Maire : des questions ?

Jacques LLORCA : une curiosité simplement sur le document comme la gestion est indiquée de 360 jours, qu'à t'il fait les 5 autres jours ?

Monsieur le Maire : il nous en fait cadeau, certaine, ce doit être un jour férié peut être.

Ghislain NATTA : vous savez qu'on compte toujours 360 jours, autant les emprunts c'est toujours 360 jours.

Monsieur le Maire : on va voter, qui est pour ? à l'unanimité

RAPPORT N° 5 – FINANCES – Budget Principal 2016 – Provision pour charge

Ghislain NATTA, rapporteur : on a actuellement devant une juridiction un litige portant sur le paiement de loyer par un locataire de la commune. Les sommes concernées par ce contentieux doivent faire l'objet d'une provision pour litige auprès du comptable public dans l'attente que la situation économique de cette personne lui permette d'honorer ses dettes.

Je demande en conséquence aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver la réservation des crédits budgétaires concernant ce litige à l'article 6815 (provision pour litige) 042 d'une somme maximale de 8 000 €.

Pierre CAZENOVE : des questions ? oui quelques petites questions, d'abord de l'étonnement de notre part que l'on arrive à des situations comme cela. On espère qu'on a eu des conciliations qui ont eu lieu qui n'ont peut-être pas abouties.

Je vais énumérer quelques questions et puis vous y répondrez si vous le souhaitez et si vous pouvez. Est-ce qu'il y a un bail de location et quel est le montant ? le montant de la dette à combien se monte-t-il ? est ce qu'il y a eu des actions de prévention, notamment on a alerté la CAPEX, est ce qu'il y a d'autres cas dans la commune qui sont là, qui arrivent, qu'il faut identifier ? est-ce que la commune ne pourrait pas s'adresser à un bailleur pour gérer par exemple ce genre de location à certains employés de mairie. Il y a en aura peut-être d'autres au fil de la discussion.

Monsieur le Maire : sur le principe, il y avait un bail qui a été dépassé depuis un an maintenant. Nous sommes intervenus y compris pour chercher des logements nouveaux qu'ils avaient trouvés et qu'ils n'ont jamais trouvés en définitive. Là où le bas blesse c'est que le mari et la femme sont employés communaux, on a été obligé de faire recouvrir une partie de la dette avec des prélèvements sur salaire mais vous savez qu'on prélève un minimum car il y a un plafond imposé.

Et en aucun cas la dette ne sera apurée par les sommes formant la retenue sur salaire. Ce qu'il veut dire que là il ne paye pas du tout, on pourrait comprendre qu'il ait des difficultés s'il ne payait qu'une partie, là il ne paye rien du tout.

Quand on en parle ce n'est pas la peine d'en parler, il tourne les talons et s'en va, sa femme subit cette situation, je les ai fait inscrire à Hérault Habitat pour avoir la possibilité d'avoir un logement social, c'est sa femme qui l'a fait parce que lui s'en fout royalement. Il est difficile de parler avec quelqu'un qui n'a pas envie de discuter, le bail est maintenant terminé depuis plus d'un an, et puis je redoute l'état dans lequel nous allons retrouver cet appartement. D'où l'intérêt sur ce que tu évoques Pierre de dire pourquoi pas donner cet appartement à un bailleur social.

Cela peut se faire tout autant qu'il faille remettre ce local à la norme, tout simplement. Il se complait dans cette situation et cela finira au Tribunal puisqu'on l'a évoqué sur une décision il n'y a pas si longtemps que cela parce qu'on a un peu épuisé tout ce qui était possible de faire.

On ne met jamais le personnel communal au tribunal pour des non payés mais vu les sommes qui sont dues, et la mauvaise volonté évidente, il fait la tête dure, il ne gagnera pas de toute manière parce que dans ces cas-là on ne gagne jamais et c'est vrai qu'on a tout épuisé quoiqu'il puisse en dire. Le loyer se monte à 338 euros.

Danièle NESPOULOUS : comment est-ce qu'il payait ce loyer, il n'y avait pas une retenue sur salaire.

Yolande PUGLISI : les dépenses communales sont gérées par des titres de recettes qu'il doit honorer auprès de la Trésorerie. Il recevait une quittance avec un titre de recettes. Il pouvait payer à la Trésorerie, avec du liquide, un chèque, comme il le voulait. Après les personnes véritablement, je veux rassurer tout le monde, tout le dispositif a été déployé depuis plusieurs années mais la personne fait véritablement preuve de mauvaise volonté. Et malheureusement nous sommes obligés d'en arriver à cet état-là. Cette personne pense que la collectivité doit le loger gratuitement. Et par mesure d'équité vis-à-vis de la collectivité, nous sommes obligés d'en arriver là.

Monsieur le Maire : d'autres questions ? nous allons voter qui est pour ? qui s'abstient ? 4 abstentions.

RAPPORT N° 6 – FINANCES – Budget Principal 2016 – Admission en non-valeur.

Ghislain NATTA, rapporteur : la commune doit recouvrir auprès de certains redevables des sommes qui sont minimales, insolubles et introuvables malgré les recherches du comptable public. Il y a une liste qui est annexée à la présente délibération consentant l'admission en non-valeur de trois titres de recettes pour un montant global de 185,40 €. Il est précisé que l'admission en non-valeur n'empêche pas le recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant. Il est proposé à l'assemblée délibérante d'admettre l'admission en non-valeur de la somme totale des créances figurant sur la liste annexée pour un montant global de 185,40 €, arrêtée à la date du 21 novembre 2016. Ces crédits sont prévus au Budget Primitif 2016.

Monsieur le Maire : des questions ?

Nous allons voter ? qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 : FINANCES – Budget Principal 2016 – DM n° 2

Ghislain NATTA, rapporteur : une décision modificative n° 2 vous a été envoyée en deux étapes, une première étape qui était le résumé succinct qui était joint à la délibération et ensuite par mail vous avez eu un document complet de la DM telle qu'elle est conçue dans la maquette budgétaire. Est-ce que tout le monde a le document qui a été envoyé par mail ? il y a 17 pages.

Cette DM elle intègre en section de fonctionnement la récupération des retenues de garantie dont le reversement est prescrit. De constater une nouvelle subvention en recette d'équipement provenant du Conseil Départemental. Constater une dotation complémentaire après ajustement avec le comptable public dans les écritures d'ordre concernant les immobilisations. Ce bilan apporte des possibilités de crédits supplémentaires sur certains chapitres d'investissement. On va prendre le document de la maquette budgétaire. Les opérations sont inscrites en propositions nouvelles.

On constate en page 8 une dilution du 01 de 2 000 euros qui est repris en page 9 au chapitre 67, c'est un virement de crédit qui est prévu pour attribuer une subvention exceptionnelle à la Boule Poussanaise et au Judo Club pour des charges financières non prévues au moment de l'attribution de la subvention annuelle. On verra en dernière délibération l'attribution de ces subventions à ces associations.

On constate d'autre part de nouvelles recettes provenant de la récupération des retenues de garantie sur le marché de travaux à l'issue du délai de prescription lorsque les entreprises n'ont pas demandé de remboursement. Cette somme qui est inscrite en page 11 au chapitre 77 s'élève à 40 000 euros. Au niveau des recettes également, on a un versement par le Conseil Général qui est en page 15 du fond d'aide aux communes d'un montant de 22 000 euros pour le financement de la rue Jean Fabre et de la petite cave. Cette subvention vous l'avez en page 15 au chapitre 13.

Egalement on effectue au profit de la section d'investissement, un transfert d'un montant total de 66 548.11 euros qui est à la page 9 au chapitre 042.

Par diminution du virement à la section d'investissement que vous avez au 023, diminution de 26 548.11 euros et un prélèvement de 40 000 euros sur la section de fonctionnement.

Ces opérations elles financent les immobilisations pour un montant de 39 548.11 euros que vous avez en page 9 au compte 6811 et une dotation pour provision et risque de 27 000 euros qui se décompose en des risques qui ont été voté lors du précédent conseil de 19 000 euros, on avait pris une délibération pour un litige, donc une provision de 19 000 euros, on l'inscrit sur cette DM et on y ajoute les 8 000 euros que l'on vient de voter pour le litige sur les loyers. Cela fait 27 000 euros de provision pour litiges. Ces opérations en dépenses sont reprises en recettes d'investissement à la page 15 au chapitre 040 donc 39 548.11 euros.

Ces modifications permettent à l'investissement de majorer en page 13 des opérations 9004 c'est-à-dire les bâtiments de 9 000 euros, pour les opérations 9006 et les achats de terrains nus de 10 000 euros et aux opérations 9007, achat de matériel 8 000 euros. Au 9007 l'achat de matériel consiste à remplacer le véhicule Citroën Berlingot qui nous a été cédé par la CCNBT et qui arrive en fin de course puisqu'il a 12 ans, on va demander son remplacement. Voilà pour la décision modificative.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire : pas de questions ? nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui est contre, pardon. Donc 5 abstentions et 1 contre.

RAPPORT N° 7 : BUDGET 2017 – Ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25 %

Ghislain NATTA, rapporteur : Comme tous les ans avant de pouvoir voter le budget de l'exercice suivant, on vous propose d'ouvrir par anticipation sur la base de 25% du BP 2016 des opérations de financement au niveau de l'investissement. Vous avez la liste de ces opérations, donc en 9004 – création de bâtiment vous avez un montant au BP de 341 600 euros, donc on demande une autorisation de dépense anticipée sur le budget 2017 de 85 400 euros.

Au niveau des réseaux de France Télécom – opération 9005, on avait un montant au budget 2016 de 20 500 euros donc on a une autorisation de dépense avant le vote du budget de 5 125 euros. En acquisition de terrains – 9006 on avait un budget primitif de 38 000 euros donc on demande une autorisation de dépense de 9 500 euros.

En achat de matériel, opération 9007, un montant de budget prévisionnel de 119 300 euros, donc une autorisation de dépense en 2017 de 29 825 euros. Opération de voirie et trottoir – 9010 – un montant de budget prévisionnel de 855 000 euros, une autorisation pour 2017 de 227 400 euros. En opération 9011 – électrification rurale, 150 000 euros au budget prévisionnel et donc 37 500 euros d'autorisation sur le budget 2017. Ce qui fait un total d'un montant pour le budget prévisionnel 2016 de 1 524 400 euros, une autorisation de dépense en investissement par anticipation de 394 750 euros, ceci avant le vote du budget primitif de 2017.

Donc je demande au conseil d'approuver ces autorisations de dépenses par anticipation.

Monsieur le Maire : des questions ?

Jacques LLORCA : ce n'est pas une question mais simplement on va s'abstenir par rapport à cette mécanique, tout simplement parce que quand on arrive à l'exécution du budget et qu'on constate l'exécution du budget notamment en investissement, on vérifie que sur 5 ans en moyenne, 50% du projet est réalisé, et donc on a du mal à comprendre comment, je dirai presque intellectuellement il s'agit d'avoir des avances alors que ce qui devait être réalisé ne l'est qu'à moitié et à moyenne.

Après on comprend qu'en terme de gestion que c'est une mécanique, on va dire comme ça mais en terme de politique gestionnaire, ça ne se justifierait pas. Donc on s'abstient.

Monsieur le Maire : nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 6 abstentions.

RAPPORT N° 8 – RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois permanents – Modification

Danielle BOURDEAUX, rapporteur : la délibération du 28 septembre 2015 qui nous présentait le projet d'organigramme objectifs 2019 concernant les services de la collectivité, nous travaillons à sa mise en place. Suite à la réalisation des nouvelles fiches de poste que chaque agent a co-construit avec sa hiérarchie, les postes de travail ont évolué. Nous devons donc modifier le tableau des emplois permanents pour permettre la pérennisation de certains emplois dans le cadre de la réduction des emplois précaires. Il nous est donc demandé de créer :

1. Un poste à temps complet d'agent technique polyvalent au pôle technique sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
2. Un poste à temps non-complet à 30 heures hebdomadaires (30/35^{ème}) d'agent administratif polyvalent au pôle enfance jeunesse sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Est-ce que vous avez des questions ?

Pierre CAZENOVE : oui, cet organigramme, je voulais montrer le document que j'ai pu avoir, que vous m'avez communiqué l'autre jour quand j'ai assisté à la réunion du 15 novembre

Danielle BOURDEAUX : la commission des ressources humaines.

Pierre CAZENOVE : est-ce que cet organigramme c'est celui-ci ou est ce qu'il y en a un autre plus détaillé ?

Danielle BOURDEAUX : non

Pierre CAZENOVE : donc c'est celui-ci

Danielle BOURDEAUX : oui c'est sur celui-ci que nous travaillons.

Pierre CAZENOVE : d'accord très bien, deuxième chose c'est la suite de la demande de cette délibération. On demande un poste à temps complet d'agent technique polyvalent au pôle technique et un poste à temps non complet à 30 H hebdomadaire. Le jour de la réunion à laquelle j'ai assisté, il n'a pas été question de créer ces deux postes donc je ne sais si à la réunion suivante à laquelle a participé Christian on en a parlé.

La question qui se pose c'est comment peut-on s'exprimer sur ces deux créations de poste si d'une part on ne peut pas voir les fiches de postes qui correspondent à ce besoin qui a dû être mis en valeur par je suppose l'examen approfondi de toutes les tâches de chacun de nos employés, et donc qui ont laissé apparaître un vide. Quelque chose ne se fait pas aujourd'hui qu'on a besoin de faire, enfin ne se font pas hier qu'on a besoin de faire aujourd'hui. Éclairiez-nous s'il vous plait.

Danielle BOURDEAUX : non pas du tout. Ce sont deux emplois, je vous ai dit que c'était dans le cadre de la réduction des emplois précaires, ce sont deux personnes que nous avons en contrat aidés qui ont fait du très bon travail et dont nous sommes très contents et nous pérennisons l'emploi.

Pierre CAZENOVE : alors dans quel domaine ? dans quel pôle ?

Danielle BOURDEAUX : il y en a un sur le pôle technique et il y en a un sur le pôle service enfance jeunesse.

Pierre CAZENOVE : on aura un peu plus de précisions en commission si on ne veut pas le dire en conseil, je ne sais pas ?

Danielle BOURDEAUX : qu'est-ce que vous attendez comme autre précision vous étiez en réunion, vous avez vu le classeur des fiches de postes, vous pouviez les consulter

Pierre CAZENOVE : non mais que ce soit simplement nominatif

Danielle BOURDEAUX : non pas en conseil, en commission oui mais pas en conseil

Pierre CAZENOVE : c'est justement pour cela que je vous le dis. On verra cela en commission, très bien. Peut-être d'autres questions ?

Jacques LLORCA : moi j'ai une question complémentaire et en remontant sur la délibération on ne peut que se féliciter que la démarche soit inductive, c'est-à-dire que le système hiérarchique fonctionne ce qui est à la fois réglementaire et en quelque sorte humainement positif. Mais une question qui renvoie à des conseils municipaux antérieurs, pour que la hiérarchie soit en compétence et ne mesure d'instruire les dossiers de chaque acteur de

la mairie. Il faut évidemment que la personne en question soit administrativement compétente, validée en tant que telle pour pouvoir évaluer l'intérieur.

Une question tout simple mais elle n'est nominative elle est purement technique, sans jeu de mots, est ce que les services techniques de la mairie ont un titulaire qui est en mesure administrativement en terme de compétence reconnue, autrement dit ayant acquis sa titularisation par un concours, est ce que ce supérieur hiérarchique est en mesure d'évaluer légalement les agents de la mairie, puisque dans un conseil municipal remontant à loin, déjà Monsieur le Maire avait évoqué le fait très précis que si cet agent ne se faisait pas valider par un concours qu'il devait passer ou un examen, il ne perdurerait sans doute pas dans cet emploi.

Donc vous voyez l'esprit d'escalier. Est-il compétent pour évaluer et si cela n'est pas le cas, parce que finalement cela peut ne pas être le cas, qui est ce qui le supplée, qu'elle est la mécanique qui peut le suppléer réglementairement et efficacement.

Monsieur le Maire : sur le principe se sont des emplois d'avenir avec des contrats de 3 ans renouvelables une fois par an donc si cela ne nous convient pas la première année on en renouvelle pas le contrat. Par contre il n'y a pas d'obligation marquée, en général on prend des contrats d'avenir en prévoyant les gens qui partent à la retraite.

Pendant un an ça doublonne un peu avec les gens qui partent à la retraite et après il prend la place ou on profite du contrat pendant deux ans et on le titularise ensuite, sans soucis. Si entretemps il a passé les diplômes il accède et redémarre au bas de l'échelle mais par exemple il y en a un a qui on ne devait pas renouveler la première année, qui a fait beaucoup d'efforts les 3 derniers mois et on va le renouveler mais si l'an prochain le bas blesse de nouveau, ce sera fini.

On prend toujours ces emplois d'avenir qui sont sur 3 ans, l'autre c'était un CAE, sur le CAE c'est la même approche on profite des contrats aidés pour être clairs, par contre sur les contrats d'avenir en général, on ne prend pas des contrats d'avenir pour le plaisir de se faire offrir 3 ans de salaire mais les personnes embauchées sont dans la perspective d'être titularisés en bout de course parce qu'on prévoit des départs à la retraite ou une augmentation de population qui nécessite du personnel en plus. Donc on anticipe ces contrats ont l'avantage d'avoir une grande souplesse et tout le monde ne comprend pas qu'après ces contrats, on va dire précaires, les gens doivent en profiter pour passer les examens, ce qui veut dire que souvent en fin de CAE si la personne ne correspond pas à ce que l'on souhaite, on ne le garde pas. En général, ils le passent.

Non là ça n'a pas été le cas, mais contre s'il a passé des CACES, il a passé beaucoup de formations entre temps, puisque c'est quelqu'un qui conduit les engins et donc on l'a fait former. Au-delà d'avoir réussi un diplôme de la fonction publique, il a eu des équivalences de formation qui le font accéder, qui le feront monter en grade beaucoup plus rapidement.

Jacques LLORCA : ce que je veux dire à travers cela, justement cela dépasse le problème personnel, ce n'est pas ça le sujet mais je voulais dire que hiérarchiquement et pour obtenir l'assentiment, le respect, l'adhésion des personnels agents, il est toujours important sans aucun doute que le supérieur hiérarchique puisse afficher sereinement qu'il est supérieur.

Sinon ça crée évidemment des relations contradictoires pour parler gentiment qui font que ça peut être un peu de pagaille, de contestation, sans parler de compétences. C'est pour cela il faudrait insister pour que les compétences périphériques qui sont acquises, le CACES par exemple, soit quand même couronné par la compétence définitive de l'intéressé pour qu'il ne soit plus contesté.

Et ma deuxième question, c'était puisqu'il ne peut pas normalement valider en quelque sorte les fiches de service des uns et des autres, est ce qu'il le fait ou est-ce quelqu'un d'autre qui le fait ?

Monsieur le Maire : il le fait.

Danielle BOURDEAUX : la personne qui va faire passer les entretiens au service technique a réussi son concours.

Yolande PUGLISI : et pour valider les fiches de postes avec les entretiens professionnels un contractuel peut le faire. Il n'a pas besoin d'être titulaire.

Monsieur le Maire : nous allons voter, qui est pour ? adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 9 – RESSOURCES HUMAINES – Rémunération des agents recenseurs.

Danielle BOURDEAUX, rapporteur : du 19 janvier au 18 février 2017 aura lieu le recensement de la population de Poussan. Il appartient à notre conseil de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer le travail de collecte. Nous vous proposons de fixer cette rémunération à 2.10€ par formulaire, bulletin individuel rempli, 1.15 € par formulaire, feuille de logement remplie, une indemnité de 25 euros par séance de formation, et une indemnité de 40 euros pour la tournée de reconnaissance.

Vous savez qu'il y a avant de commencer le recensement, une séance au moins de formation si ce n'est deux, et puis il y a ce que l'on appelle la tournée de reconnaissance, c'est-à-dire partir dans le village pour déterminer exactement toutes les maisons de manière à n'oublier personne lorsque l'on fait le recensement, donc voilà les sommes que nous vous proposons de verser aux agents recenseurs que nous allons recruter très prochainement sachant que les charges sociales sont bien sûr à la charge de la commune.

Monsieur le Maire : des questions ?

Liliane MOUGIN : oui s'il vous plaît, sur quelles bases vont être recrutées ces agents, ce sont des chômeurs de longue durée, des chômeurs ...

Danielle BOURDEAUX : Nous avons lancé des appels à recrutement, nous recevons des candidatures et nous allons juger les candidatures et voir les personnes qui sont aptes à le faire plus que d'autres certainement, puisque je vous rappelle qu'il y a quelques années nous avons eu de gros problèmes à un recensement, donc nous allons faire très attention par rapport aux candidatures de manière à ce que ce soit des gens qui soient aptes et compétents à faire ce travail.

Ghislain NATTA : et je rajoute quand même qu'il y a une nouvelle donne par rapport au dernier recensement, c'est la possibilité d'être recensé par internet, puisque l'agent n'a plus besoin de prendre les collectes des informations au niveau de la personne. La personne peut remplir directement sa fiche de recensement sur internet. Il y a deux possibilités.

Monsieur le Maire : Nous allons voter, qui est pour ? À l'unanimité.

RAPPORT N° 10 – AFFAIRES SCOLAIRES – RASED – Acquisition de matériel.

Arlette RAJA, rapporteur : la psychologue scolaire qui exerce sur les communes de Balaruc-le-Vieux, Montbazin, Poussan et Gigean utilise un matériel professionnel permettant l'exercice de son activité, notamment le test WISC. Ce test permet de cerner le fonctionnement intellectuel de l'enfant et de l'adolescent. Ce matériel coûte 1 860 € dont il convient de répartir la charge entre les quatre communes concernées. La Ville de Gigean se charge de coordonner cet achat pour le compte des quatre communes. La répartition se fait sur la base de la population :

Balaruc-le-Vieux	2 544 habitants	271,66 €
Montbazin	2 937 habitants	313,63 €
Poussan	5 819 habitants	621,38 €
Gigean	6 118 habitants	653,31 €

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2016. Actuellement il y a 13 enfants à l'école Véronique Hébert et 25 enfants à l'école des Baux.

Jacques LLORCA : la psychologue est ce qu'elle relève de l'éducation nationale.

Arlette RAJA : oui

Jacques LLORCA : alors pourquoi ce n'est pas l'éducation nationale qui prendrait en charge l'achat. Autrement dit c'est un transfert de charge de l'Etat vers les Collectivités Locales.

Monsieur le Maire : c'est un gros débat depuis des années d'ailleurs. Mais effectivement on a toujours ces doublons parce que cela n'est pas très clair non plus. Le fait qu'on ait plusieurs tutelles. C'est du matériel mais cela fait partie du système qui n'est pas très logique mais qui est ce qu'il est.

Danièle NESPOULOUS : c'est du même ordre que les fournitures scolaires, la seule différence c'est que là comme cela concerne plusieurs communes, la dépense est à répartir sur plusieurs communes mais c'est une fourniture scolaire qui va vers les enfants et donc s'il n'y avait que des enfants de Poussan, la commune de Poussan le payerait intégralement comme elle paye les fournitures scolaires aux enfants de la commune.

Monsieur le Maire : mais au-delà de ça c'est un problème de tutelle, on ne va pas épiloguer là-dessus. Nous allons voter, qui est pour ? A l'unanimité

RAPPORT N° 11 – ASSOCIATIONS – Subventions 2016 – Vote de subventions exceptionnelles.

Jésus VALTIERRA, rapporteur : je vous demanderai de voter pour la subvention exceptionnelle attribuée à 2 associations locales, la boule Poussanaise qui a organisée cette année son AG de la Ligue et le Judo Athlétique Club Poussanais qui compte parmi les sportifs un champion de très haut niveau qui a été champion du monde dont le coût des déplacements pour les compétitions a été élevé. Donc je vous propose d'accorder exceptionnelle cette subvention exceptionnelle qui est pour la Boule Poussanaise de 1 000 euros et l'équivalent pour le JAP, 1 000 euros aussi.

Gilles FOUGA : ce n'est pas une surprise que je vais m'élever contre cette subvention, pas pour l'attribuer. En 2015 la commission des sports a fait énormément de travail pour que les demandes de subventions soient établies. On a demandé beaucoup de papiers lors des demandes, aux associations, leurs statuts, leur déclaration en préfecture et tout cela nous avons eu beaucoup de mal à l'obtenir, donc nous sommes sur la bonne voie. L'année dernière lors des votes au conseil municipal on a constaté que la commission n'avait pas été associée au préalable sur ces demandes de subvention puisque nous avons pu consulter simplement les demandes de subventions qu'à posteriori. Ce qui nous a permis de constater qu'il était nécessaire d'établir un formulaire commun pour toutes les associations pour la demande de subvention, ce que nous avons fait pour l'année 2017.

Ce formulaire a été présenté aux associations lors de la réunion de la commission des sports. Pourquoi je suis contre ces 1 000 euros, ce n'est pas une grosse somme. C'est simplement qu'il y a des règles qui ont été établies et avec beaucoup de difficultés à la commission et que si on garde à l'ordre du jour, on va à l'encontre de ce que l'on a fait déjà, ce qui ouvre une porte.

A ces demandes il n'y a aucun écrit qui a été fait, rien n'a été présenté, c'est verbal donc c'est une dérive qui existait au préalable, qui la se maintient, donc soit il y a la possibilité de reporter cette demande de subvention au prochain conseil municipal, de manière à se mettre en règle avec ce qui a été construit par la commission et que ces deux associations nous présentent leur budget nécessitant ces 1 000 euros. Il faudrait qu'on s'assoit sur quelque chose de concret pour pouvoir ici autour de la table définir si ces 1 000 euros sont nécessaires ou pas nécessaires.

Aujourd'hui nous n'avons rien. Première proposition c'est qu'effectivement on puisse reporter au prochain conseil municipal cette demande le temps que les associations nous donnent les papiers nécessaires pour pouvoir constater qu'effectivement si c'est justifié ou pas. La deuxième si on ne respecte pas certaines règles, il faut savoir s'y opposer.

Alors bien sûr pour les membres de la majorité je suis sûr qu'il y a en a beaucoup qui disent Gilles a raison, mais pour voter contre ça va quand même être difficile, ça va les mettre dans leurs petits souliers. Alors, moi je vote contre, c'est ma tenue bien sûr, je demande aux gens qui m'accorderaient du crédit sur ce que je dis et qui approuveraient mes paroles au minimum de s'abstenir, ce que je préfèrerais c'est de ne mettre personne mal à l'aise et qu'on reporte effectivement cette décision. Elle ne m'appartient pas.

Monsieur le Maire : il n'y a pas à être mal à l'aise, on fait une montagne de sommes dérisoires, ce sont des gens qui ne peuvent pas prévoir en début de saison, une assemblée générale par exemple, ça ne se décide pas en début de saison, ou la saison d'avant.

Et notamment le championnat de France de sambo qui va avoir lieu au travers du judo très prochainement, y compris d'aller participer au championnat du monde parce qu'ils sont qualifiés. Les résultats sportifs arrivent à nécessiter des subventions exceptionnelles. Alors on serait sur des sommes conséquentes, Ok. On ne déroge

pas au principe de la commission, loin de là, c'est de dire une subvention exceptionnelle reste exceptionnelle, par rapport à ce qui a été demandé et par rapport à ce qui a été fait.

Gilles FOUGA : je suis d'accord simplement ce que je dis, c'est que cette demande, malgré tout il faut qu'elle soit étayée. Aujourd'hui elle n'est pas étayée. C'est simplement cela que je dis. Je dis que par principe ce n'est pas étayé et on peut leur demander d'étayer, c'est la moindre des choses de demander aux gens.

Si on part comme cela, si c'est exceptionnel, très bien pour les subventions de 2017 compte tenu de dire ce sont des petites sommes, je suis totalement d'accord, c'est une question de principe de dire tous les gens qui demandent des subventions de 1 000 ou de 500 euros, ce n'est pas un problème on ne leur demande pas de le justifier, on peut aller aussi dans ce sens-là. Je dis que pour moi c'est une dérive sur lesquelles je ne suis pas d'accord.

Pierre CAZENOVE : si je peux dire un petit mot aussi c'est vrai que les sommes ne sont pas excessives, dont à la limite on pourrait dire ok, ce qui est surprenant il y ait un manque d'anticipation sur certaines manifestations qui, à mon avis doivent pouvoir être anticipées quelques mois à l'avance. C'est vrai qu'il a été établi cette année un dossier de demande de subventions, ce qui était quelque chose que l'on demandait depuis longtemps qui a commencé à être mis en pratique.

Moi je pense que si on commence à accepter des subventions qui seront de toute façon tout le temps, exceptionnelles, il n'y aura qu'à ajouter le mot exceptionnel pour qu'elles le deviennent. C'est le début d'une dérive et d'un fonctionnement hasardeux. Donc on s'abstiendra là-dessus.

J'ai une demande à faire, puisque j'ai le micro j'en profite, nous ne sommes pas représentés à l'heure actuelle dans la commission des sports, donc si vous voulez bien accepter ma présente pour le groupe Poussan Autrement.

Jacques LLORCA : pour compléter, peut être une solution technique consisterait par rapport à ces deux subventions qui pourraient être légitimées et argumentées comme c'est demandé, il suffit de les inscrire au prochain budget et de la payer comme ça a été fait pour le foot ou je ne sais plus quelle autre association, presque par anticipation dans l'année.

Je suppose que les 1 000 euros dont ils ont besoin, ils ne sont pas pris à la gorge, je pense, et techniquement cela permet comme cela de mettre tout le monde à l'aise, puisque le budget à venir c'est incessamment sous peu.

Monsieur le Maire : ce sont des choses qui ont été organisées, ils ne demandent pas d'avances sur trésorerie, ce sont des subventions exceptionnelles qui restent exceptionnelles, et puis il n'y aura pas de dérives puisque tout ce qui est exception n'est pas toujours accordé. Il faut justifier un championnat de France y compris le déplacement avec la qualification de certains athlètes pour le championnat du monde qui se sont déroulés en Croatie, cela fait un paquet cadeau, ce n'est pas énormissime non plus. Et la Boule Poussanaise, il y avait 500 personnes ce week end sur le secteur.

Je ne trouve pas que ce sont des dérives, on demandera aux clubs de prévoir s'ils comptent effectuer des événements, parce qu'ils n'en sont pas toujours conscients, qu'ils aient envie d'organiser, il suffit que les Ligues ou les fédérations veuillent bien l'organiser sur Poussan.

Ce n'est pas toujours suivi des faits par rapport aux demandes qui sont faites. Et puis surtout on n'a pas toujours la possibilité d'accueillir le nombre de personnes qu'il y a à accueillir et notamment aux dates auxquelles on peut accueillir ce nombre de personnes.

Jésus VALTIERRA : je vais dire quand même un petit mot. Etant donné les circonstances et vu comme cela se passe, je soutiens quand même Jacky, il n'y a rien d'alarmant non plus. Mais par contre ce que je souhaiterais c'est justement qu'on leur demande ce justificatif et une demande écrite et cela résoudra tous les problèmes à mon avis.

Christian BEIGBEDER : Jésus je vais aller dans ton sens mais sur le site du gouvernement il y a une demande de subvention comme les vôtres mais il y a aussi des dossiers de demande de subvention exceptionnelle pour des événements. C'est tout simple, c'est bien conçu, il n'y a qu'à remplir ça.

Jésus VALTIERRA : je vous soumets ça. On leur demande qu'il se justifient c'est tout on ne va pas faire on monde pour 2 000 euros. Et puis c'est vrai que l'on en tirera des leçons et puis c'est terminé.

Gilles FOUGA : j'en profite pour dire qu'on en a parlé en commission donc je donne là quelque chose qui est tout à fait personnel puisque nous n'avons pas été dans ce sens-là. Moi pour les demandes de subventions je suis pour disons une distinction. Aux associations je demanderai qu'ils m'établissent un formulaire de demande de subvention pour le fonctionnement. S'ils organisent une manifestation, je leur demanderai pour cette manifestation propre, moi je suis responsable d'association ailleurs et on procède de cette manière-là. Pour la manifestation on demande une subvention particulière.

Là à l'heure actuelle on le groupe avec la subvention de fonctionnement, c'est-à-dire que si cette manifestation n'a pas lieu on a versé une subvention pour une manifestation qui ne s'est pas déroulée. On n'est pas dans la mesure de pouvoir la récupérer. Ce n'est pas possible et effectivement puisqu'on a ce formulaire à l'association dont je m'occupe, le formulaire pour une demande de subvention exceptionnelle. Cela peut arriver, il y a des choses que l'on ne peut pas prévoir qui ont des couts plus importants et que là on demande, ce qui permet d'avoir un écrit, ce qui est rassurant.

Monsieur le Maire : Bien on en tiendra compte effectivement, sachant que ceux qui ont eu la subvention et qui n'ont pas de manifestation et bien ce sera amputé la saison d'après, tout simplement. Parce que c'est quelque chose qui était prévu et qui ne s'est pas effectué.

Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 9 qui est contre ?

Nous allons clôturer la séance mais avant sachez que demain vous allez avoir un article sur la cabanisation suite à la dernière réunion que nous avons eu en Préfecture ou ça été la grand-messe, il y a eu une interview de Midi-Libre à la sortie.

Ghislain NATTA : s'il vous plait, avant de partir est ce que vous pouvez signer le document de la DM.

Jacques LLORCA : puisqu'un article sort sur la cabanisation, pique de rappel, il était convenu plusieurs fois que nous aurions, en interne, un conseil municipal informel, deux, l'un sur la cabanisation pour essayer de prendre la mesure et de nos possibilités et des problèmes que posent la cabanisation et les problèmes qui sont réels aujourd'hui et une deuxième problème, ou deuxième question sur la sécurité mais au sens large c'est-à-dire la citoyenneté dans Poussan, pour lesquelles nous avons produit un document de réflexion et les décisions de principe ont été prises là-dessus. Il serait intéressant que l'on puisse, justement en interne, en débattre, sur les deux qui peuvent être d'ailleurs liées en partie.

Monsieur le Maire : oui ; sachant que la réunion en Préfecture a eu lieu récemment et donc il était intéressant d'entendre la grand-messe qui est toujours la même d'ailleurs et ou on a pas beaucoup progressé. On le fera ce conseil informel, assez rapidement d'ailleurs, d'ici la fin de l'année.

Jacques LLORCA : d'ici la fin de l'année 2016

Monsieur le Maire : oui vous verrez que pour synthétiser l'Etat n'a plus les moyens, le procureur général l'avoue, et le Préfet l'avoue, donc ils disent qu'en terme de démolition, il y en a eu une sur tout le département de l'Hérault. Vous avez un document de la DDTM que l'on vous fera passer, qu'on a reçu, on vous l'enverra par mail. Entre ce qui est préconisé et ce qui est effectué il y a un grand pas de géant.

Danièle NESPOULOUS : Monsieur le Maire vous parliez à l'instant d'un article qui allait paraître dans Midi-Libre, il y en a un qui est paru aussi sur la Plaine et les Condamines. Alors bon il n'y a pas eu de compte rendu sur notre position dans Midi Libre. Je pense que notre intervention a été tronqué par les instances de Midi Libre. Je pense que la correspondante locale qui était présente avait dû en parler et donc notre position n'a jamais été clairement exprimée, ce qui fait que la population ne le sait pas.

Mais au-delà de cela je ne sais pas si vous avez été interviewé mais en tout cas on parle de vous et on parle de votre position et nulle part, n'est évoqué le projet de lycée qui pourtant nous semblait être partie prenante de ce projet de la Plaine dont nous avons longuement discuté, lycée qui avait fait consensus. De plus on donne une large place à l'ex association Hinterland et nous nous étonnons que personne n'ait fait part de ce long débat qu'il y a eu au cours de cette réunion du conseil municipal, informelle il est vrai, mais bon voilà.

Monsieur le Maire : de toute manière les gens ont accès à l'enregistrement, pour ceux qui veulent se renseigner.

De toute manière on a eu un long débat en conseil municipal d'ailleurs, et on l'a sur le compte rendu. L'information y est. La Région a voté lundi, ils m'ont appelé mardi pour me demander quel était mon sentiment. Je leur ai dit que je pensais que la Région avait tout dit.

Après derrière comme je vous l'ai dit on reste sur une ZAD, entre temps nous avons rencontré les élus qui vont venir nous rencontrer et là en l'occurrence on évoquera ce que l'on a évoqué, par en aparté mais presque, avec un position pratiquement unanime sur le lycée. Donc je ne suis pas inquiet là-dessus, cela se fera. Après la presse, ils ont beaucoup plus de facilités à aller voir les opposants qui en sont un petit peu moins maintenant, à priori sur ce que j'ai lu, je n'y était pas, sur ce qui était écrit, que ceux qui y étaient à une certaine époque.

Est-ce qu'ils ont été tranquilisés politiquement, j'en suis sûr donc après derrière ce n'est pas politiquement de notre part, j'entends mais à un moment on a réglé un peu quelques différents, avec des problèmes Séto-Sétois et Politiques cette fois ci. Donc c'est vrai que quand les gens parlent objectivement et vont sur des dossiers objectivement peut être qu'ils ont une autre approche de ce qui était prévu. Voilà donc la Région l'a voté lundi, on m'a appelé mardi.

Je voulais y aller mais ils ont voté dans le sens que l'on désirait qu'ils aillent, mais on reste sur une ZAD, je dis et je le redis. On a rencontré les élus plus rapidement et ils doivent venir nous rencontrer assez rapidement. On s'est plaint qu'ils ne nous reçoivent pas, ils étaient un peu embêtés, ne sachant pas quels élus nous envoyer en terme de responsabilité.

Merci je clôture la séance.